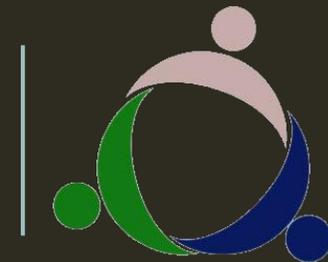


# Justice restaurative en cas de violence domestique et sexuelle

## - risques et opportunités

CLAUDIA CHRISTEN-SCHNEIDER



SWISS RJ FORUM

# STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION

- Introduction à la justice restaurative
- Pourquoi la justice restaurative est-elle si controversée dans les cas de violence domestique et sexuelle ?
- Les besoins des victimes dans le contexte pénal
- Ce que la justice restaurative peut offrir aux victimes
- Comment la justice restaurative peut-elle être mise en œuvre en toute sécurité après des violences domestiques et sexuelles ?
- Considérations finales

# INTRODUCTION À LA JUSTICE RESTAURATIVE

# LA JUSTICE RESTAURATIVE : DÉFINITION

« Le terme ‘justice restaurative’ désigne **tout processus** permettant aux **personnes qui ont subi un préjudice** résultant d’une infraction **et aux responsables** de ce préjudice de **participer activement**, s’ils y **consentent librement**, au règlement des problèmes résultant de l’infraction, avec **l’aide d’un tiers qualifié et impartial.** »

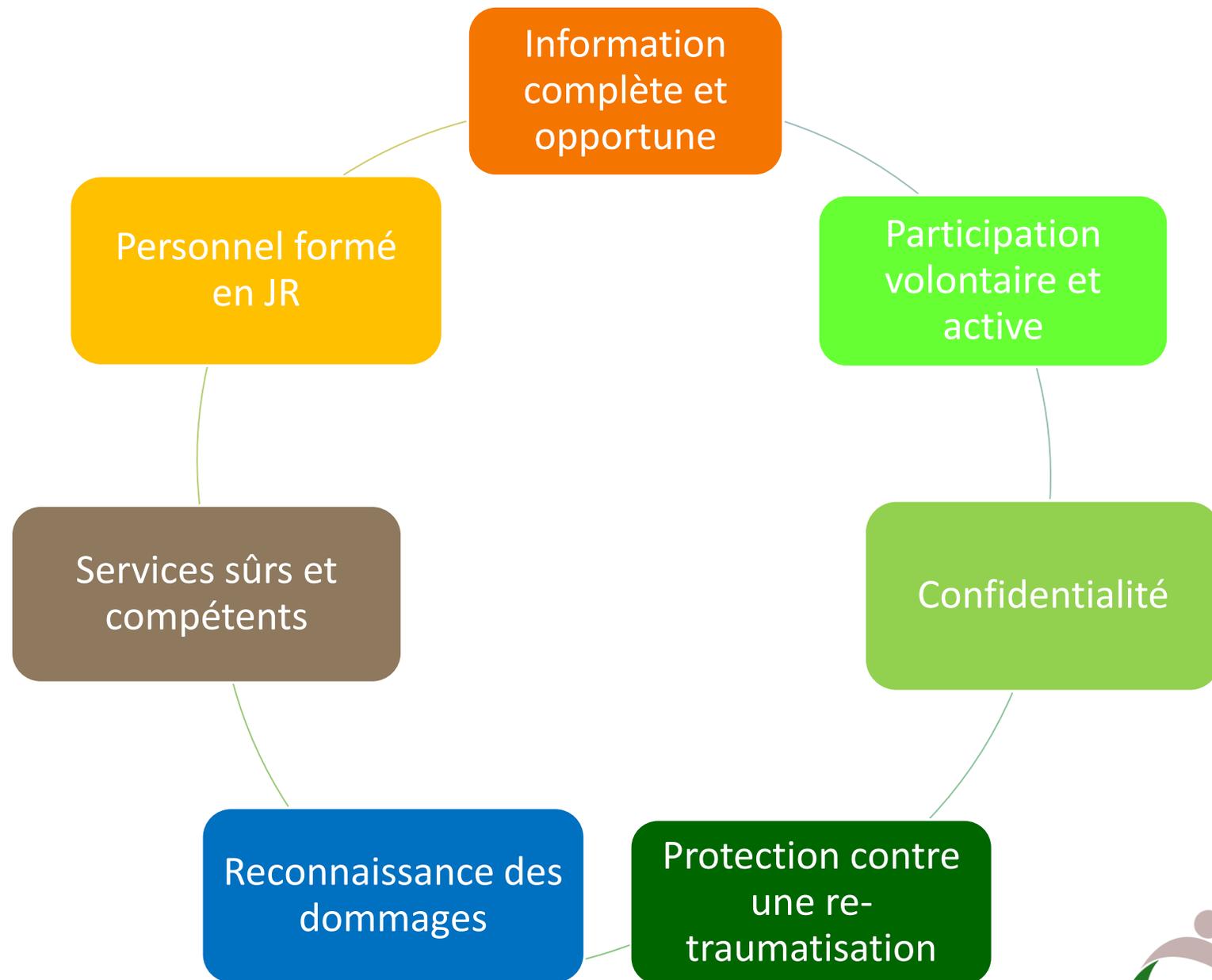
Conseil d’Europe (CM/Rec(2018)8; Art. II.3)

# DANS QUELS CAS ?

## Recommandations selon le Conseil de l'Europe

- Disponibilité pour **toutes les personnes** concernées
- **À tout moment** du processus de justice pénale (avant, pendant, voire des années après)
- Pour **tous les types de crimes**
- **Flexibilité en fonction des besoins**, des situations, des contextes et des cultures des parties
- Réalisation par des **professionnel.le.s dûment formé.e.s**

# STANDARDS



POINTS LITIGIEUX ET  
RISQUES AUTOUR DE LA  
JUSTICE RESTAURATIVE  
APRÈS DES VIOLENCES  
DOMESTIQUES ET  
SEXUELLES

# LA JUSTICE RESTAURATIVE : UN DANGER... ?!

- JR et violences sexuelles : pendant longtemps **un tabou**
- **Protection insuffisante** des victimes : risque de retraumatisation
- **Manipulation** et accentuation des déséquilibres de pouvoir
- **Loyautés contradictoires** : dans les affaires intrafamiliales
- La victime **contrainte de participer** au processus
- La **violence banalisée** : manque de clarification des normes

# LA JUSTICE RESTAURATIVE : UN DANGER... ?!

- La victime est accusée, l'agresseur se sent confirmé
- **Absence d'intervention à long terme** (en particulier pour la VD et la VS dans les relations existantes)
- **Manque de mise en réseau** (a besoin de plus de coopération)
- **Processus standardisés**, pas assez flexibles et orientés sur les besoins
- **Intérêt public** non satisfait

ALORS QUELS APPORTS  
DE LA JR À LA SUITE  
DE VS et VD?

# LACUNES DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

- **Manque de prise en compte** des besoins des victimes
- **Discordance** entre ce que le système semble promettre ce qu'il peut réellement offrir aux victimes
- **But:** Objectifs de garantir un procès équitable à un.e accusé.e, de récolter et de vérifier les preuves de l'Etat contre un.e accusé.e, de punir les actes et de réhabiliter les personnes condamnées - et non de traiter directement le(s) préjudice(s) causé(s) aux victimes
- **Procédure pénale hautement accusatoire** où l'accusation doit prouver la culpabilité "au-delà du doute raisonnable" → **Processus extrêmement éprouvant** pour les victimes qui se sentent en marge (rôle de plaignant.e et parfois de témoin)
- **Peu de place** dans le procès pénal pour le récit personnel de l'expérience et du traumatisme de la victime à la suite de l'agression

# LACUNES DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

- **Peu enclin à la manifestation de la vérité** et à la reconnaissance de la responsabilité des personnes auteurs
- **Les auteur.e.s:** personne ne veut entendre leurs explications car on pense qu'ils justifient ou excusent leurs actions
- **Les victimes et leurs familles:** veulent désespérément savoir pourquoi. Pourquoi cela s'est-il produit ? Pourquoi moi ? Et pourquoi quelqu'un commet-il une infraction sexuelle?
- L'ensemble de la procédure, de l'accusation pénale à la condamnation par le tribunal, peut être **très traumatisante pour les victimes** - encore pire lorsqu'il n'y a pas de condamnation
- Autre problème: la **plupart des délits sexuels sont commis dans un cadre privé** où l'auteur.e est soit un membre de la famille, soit une connaissance de la victime

# BESOINS DES VICTIMES

- **Guérison, travail sur le vécu, clôture**
- **Validation**, reconnaissance
- **Être entendu.e**, dire et entendre la vérité (truth-telling)
- **Informations** concernant le crime
- **Sécurité**
- Reprise de **contrôle**, avoir le **choix**
- Autonomisation / **Empowerment**
- **Libérer** l'attachement émotionnel et/ou travailler sur la relation
- **Gestes de réparation** (symboliques/réels)

# BESOINS DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

- **Études:** les victimes des violences sexuelles **souhaitent que la JR soit proposée** comme une **option** (Keenan 2014, Koss 2014, Keenan & Zinsstag 2014, Moore et al 2021, etc.)
- **Faire face à l'auteur.e :** affronter leur peur de la personne auteure, lui faire des déclarations et poser des questions auxquelles elle seule peut répondre
- **Raconter leur histoire:** faire part aux auteur.e.s de l'impact des violences sexuelles sur leur vie et parfois leur montrer qu'elles n'ont pas été "pas vaincues"
- **Comprendre mais ne pas excuser** la violence sexuelle : comprendre la nature de la violence sexuelle et l'auteur.e en tant qu'individu - un besoin "d'humaniser l'auteur.e" pour tenter d'aborder leurs peurs et de confronter la "perception du monstre effrayant" → **"changer la carte de la mémoire"**

# BESOINS DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

- **Mécanisme de responsabilisation**
- **‘Sortir de la relation’** avec la personne auteure
- Parfois: recevoir des excuses et offrir le pardon
- **Réconciliation familiale** : travail de réconciliation familiale à la suite d'un abus sexuel; besoin d'une reconnaissance de l'abus de la part de la famille
- **Guérir et mettre fin à un chemin** : nombreux besoins insatisfaits à la suite de l'implication dans le système de justice pénale → ne peuvent être satisfaits que par un événement restauratif. Certaines victimes estiment que l'expérience restaurative devrait être axée sur leur quête de guérison.

# QUE PEUT OFFRIR LA JUSTICE RESTAURATIVE ?

# CE QUE LA JR PEUT OFFRIR

- **Espace sûr, protégé et respectueux** pour la narration et la validation de l'expérience et la souffrance des victimes
- Une **place et une voix** pour les victimes
- **Soutien et accompagnement**
- Un certain **contrôle et une capacité de choisir**
- **Participation active** - possibilité de devenir actif.ve
- **Peut renforcer les victimes, aider les auteur.e.s à assumer leurs responsabilités**, à prendre conscience des **conséquences de leurs actes – empathie pour les victimes, effet transformateur** par rapport à la honte (pour les deux parties)
- **Processus axés sur les besoins, flexibles et sensibles aux traumatismes**

# LA PRATIQUE TENANT COMPTE DES TRAUMATISMES

- **Pas de thérapie** mais: **prendre conscience** des traumatismes et de leurs effets; **reconnaître** les traumatismes chez les victimes et auteur.e.s; **réagir** (travail en réseau, interdisciplinaire !) **et éviter la re-traumatisation**
- **Principes essentiels:**
  - **Sécurité**
  - **Choix / liberté de décision**
  - **Coopération**
  - **Confiance et confidentialité**
  - **Empowerment / autonomisation**

UNE MISE EN ŒUVRE  
SÛRE DE LA JUSTICE  
RESTAURATIVE

# UNE MISE EN ŒUVRE SÛRE NÉCESSITE...

- **Préparation et screening approfondis:** le processus prend forme à l'appui des besoins de la victime
- **Reconnaissance de la responsabilité de l'auteur.e et analyse des risques :** évaluation des attitudes et comportements de l'auteur.e pour orienter la victime vers des attentes réalistes quant au processus et à la réussite éventuelle de la justice restaurative (attention VD)
- **Sécurité de la victime :** les facilitateur.trice.s évaluent les distortions de pouvoir dans les relations afin d'anticiper et de formuler des stratégies pour assurer l'équilibre; considérations différentes pour VD/VS

# UNE MISE EN ŒUVRE SÛRE NÉCESSITE...

- Possibilité de **mettre fin à tout moment** si le processus n'est pas sûr pour la victime
- En cas de revictimisation supposée dans une rencontre directe en face-à-face, une **approche indirecte peut être adoptée**
- **Inclusion de tous les participant.e.s clés** (famille, personnes de soutien, etc.)
- **Les questions et les sujets de discussion sont définis** lors de la phase préparatoire du processus, afin qu'il n'y ait pas de **surprises** pendant les rencontres
- Très bon **suivi** - la sécurité doit être garantie à long terme, surtout en cas de VD

# UNE MISE EN ŒUVRE SÛRE NÉCESSITE...

## Normes essentielles :

- Respecter les normes de la "directive européenne sur les victimes"
- **Dépistage minutieux** des cas (par exemple, pas de "terrorisme intime")
- **Préparation 1:1** des parties sans contrainte de temps
- **La violence doit être clairement condamnée** (clarification des normes), l'auteur.e porte la responsabilité
- Pas de processus dans l'isolement → **travail en réseau** - intégrer les interventions thérapeutiques
- Les praticiens de JR doivent **avoir une formation spécialisée** qui leur permette de comprendre les traumatismes et la dynamique de la violence sexuelle et domestique

# MÉTHODES POSSIBLES

- Dialogue direct victime-auteur.e
- Conférences restauratives
- Cercles / Dialogues restauratifs



# POURQUOI DIFFÉRENTES MÉTHODES ?

## **Processus basés sur les besoins**

- Situations, contextes, attentes, cultures, etc.

## **Processus flexibles**

- Directs / Indirects

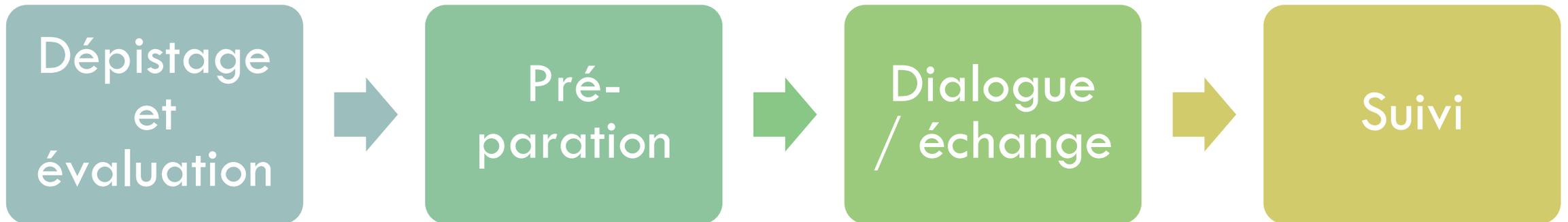
## **Processus sensibles**

- TIP - Prise en compte des traumatismes (empowerment - autonomisation)

## **Processus impliquant la (les) communautés (s)**

- Dont les potentiels ne sont pas à sous-estimer après un traumatisme

# 4 PHASES DE MISE EN ŒUVRE



# ÉVALUATION ET DÉPISTAGE

## Évaluation et dépistage

- Adéquation du cas
- Approche multidisciplinaire
- Clarifier les risques et la volonté de toutes les personnes concernées

## Information

- Informations détaillées sur la JR et les procédures possibles
- Communiquer les avantages et les risques possibles
- Clarifier les attentes, vérifier la réalité

## Volonté

- S'assurer que chaque partie accepte de participer sur la base d'une information complète et volontaire
- Le caractère volontaire est un processus continu

## Empowerment

- Permettre aux victimes d'identifier leurs besoins et désirs
- Permettre de prendre ses propres décisions
- Proposer des options et aider à définir les prochaines étapes en fonction des besoins

# PRÉPARATION

- **Une préparation minutieuse** est la condition préalable à une rencontre sûre
- **Donner du temps** - chaque victime a son propre calendrier
- **La préparation peut être la partie la plus importante** pour les victimes et peut avoir un effet salutaire et transformateur en soi
- Appliquer **des principes tenant compte des traumatismes**, offrir un soutien interdisciplinaire
- aider les victimes à identifier leurs **besoins individuels** et à trouver des moyens d'y répondre **tout au long du processus**
- Clarifier les motivations, les intérêts et les besoins de toutes les personnes concernées
- Définir **les objectifs** de la rencontre et effectuer un **contrôle de la réalité**
- Donner aux victimes les moyens de **participer au processus**
- La rencontre n'a lieu que si la victime se sent en sécurité

# DIALOGUE / ÉCHANGE



## Lieux

- Sûr pour tous (on peut avoir des définitions différentes de ce qui est sûr pour nous)
- Offre intimité et confidentialité
- Réfléchir aux aspects pratiques



## Modérateurs

- Formés pour le crime spécifique ; modère - ne domine pas - le processus
- Les mêmes personnes qui ont préparé les parties
- Soutenir, créer et maintenir un espace sûr et respectueux qui permette un échange ouvert, véridique et honnête



## Processus

- Flexible, pas de méthode universelle (directe, indirecte, les deux, lettres, vidéos, shuttle...)
- Les parties savent ce qui les attend (la rencontre est préparée en détail à l'avance)
- Des personnes de soutien peuvent être présentes (sont préparées à l'avance)



## Objectifs

- Les parties définissent les objectifs de la rencontre
- Peuvent inclure ou non un accord
- Le processus doit répondre aux besoins des parties, pas à ceux des modérateurs

# SUIVI



- Mis à disposition **des deux parties**
- Il est important de **ne pas rompre la communication et le soutien**
- Certaines parties peuvent demander une **deuxième réunion**
- **Surveillance de tous les accords conclus** et de leur respect
- **La mise en réseau est un élément clé** : examiner quel autre soutien pourrait être nécessaire et mettre les parties en contact avec les services appropriés - une **approche pluridisciplinaire** est essentielle
- **Dans le cas de la violence domestique** (ou de la violence sexuelle dans l'environnement familial), le suivi revêt encore une **toute autre dimension** et nécessite des mesures de sécurité qui peuvent être surveillées.

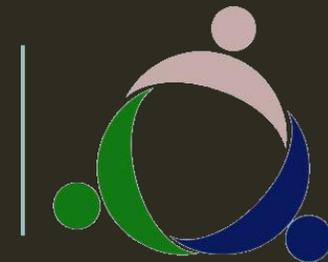
# CONSIDERATIONS FINALES

# CONCLUSION...

- La JR peut être une **bonne option**, est également souhaitée par les victimes.
- La recherche montre qu'un **système judiciaire hybride est** nécessaire (complément)
- La disponibilité de la JR peut augmenter le nombre de personnes dénonçant des violences intimes
- Au niveau international, on soutient que la JR peut être complémentaire et **répondre à des besoins que le système de justice pénale traditionnel ne peut satisfaire**
- Dans le domaine de la violence domestique et sexuelle, il faut toutefois **procéder à des investigations très poussées**
- La **mise en œuvre en cas de violence domestique est complexe**, de nombreux facteurs doivent être pris en compte pour garantir la sécurité, mais il convient de rechercher des moyens lorsque les victimes le souhaitent

# Merci de votre attention !

SWISSRJFORUM@GMAIL.COM



SWISS RJ FORUM